



TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2023



VENTE D'IMMEUBLES et TERRAINS : HONORAIRES A LA CHARGE DU VENDEUR

DE 0 €	A 50.000 €	FORFAIT 5.000 TTC
DE 50.001 €	A 115.000 €	FORFAIT 8.000€ TTC
DE 115.001 €	A 300.000 €	7 % TTC
DE 300.001 €	A 800.000 €	6 % TTC
Au-delà de 800.001 €		5 % TTC

SYNDIC :

Les honoraires comprennent dans le cadre du mandat de vente signé :

- 1-La prise du mandat,
- 2- La vérification de tous les éléments nécessaires à la vente du bien,
- 3 -La publicité sur tous supports jugés utiles par l'agence,
- 4- La recherche de tous les acquéreurs potentiels,
- 5- La faisabilité du projet dans la mesure des investigations autorisées par la loi,
- 6 -Les visites du bien par les acquéreurs potentiels,
- 7- Les aides à la négociation et à l'ajustement du prix,
- 8 -L'assistance à l'avant-contrat de vente,
- 9 -Les vérifications des obligations de l'acquéreur et la validité des financements,
- 10 -L'assistance à l'acte de vente authentique devant notaire,
- 11- Le service après vente.

VENTE LOCAUX COMMERCIAUX ET FONDS DE COMMERCE : 10 % TTC

LOCATION A L'ANNEE :

Honoraires, visites, constitution dossiers, rédaction bail : 10€ TTC/m²

Honoraires état des lieux : 3€ TTC/m²

Honoraires plafonnés à un mois de loyer charges comprises

Ces honoraires sont réglés par le bailleur et le locataire

Ils sont dus à la signature du bail

Les honoraires relatifs à l'état des lieux sont dus à la réalisation de la prestation

GESTION D'IMMEUBLE A LA CHARGE DU BAILLEUR

Option **CONFORT** : 8% TTC

Option **PRIVILEGE** : 10% TTC

LOCATION SAISONNIERE : 30% TTC MOIS/QUINZAINE/SEMAINE A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE

SERVICE CONCIERGERIE : 20% TTC MOIS/QUINZAINE/SEMAINE A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE

- Gestion courante incluse dans le forfait annuel :

Immeuble à destination totale d'habitation	entre 125 €/lot et 350 €/lot
Immeuble à destination totale autre que d'habitation (bureaux , centres commerciaux, locaux professionnels et/ou composé exclusivement de copropriétaires personnes morales	entre 125 €/lot et 350 €/lot

- **Vacation horaire :**

- Heures ouvrables : entre 75 €/h et 90€/h
- Hors heures ouvrables : entre 120 €/h et 190 €/h

- Prestation individuelle : Etat daté 380€

- Location de salles chez le syndic : inclus

- Tirage des documents : inclus

- Prestations variables : devis sur demande

Le montant des honoraires perçus ne saurait être inférieur à 1800€.